Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260909-D_2026_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 09 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, COQUARD Wladimir, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BROUXEL Maurice ayant donné pouvoir à Mme FRADIN Joëlle
Mme GARNIER Louisa et M. ROSZAK Emmanuel

Secrétaire : M. BENOIT Barthélémy

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votes : 9

Date de convocation : 26/08/2026

Réf : 2026-39
***Objet :* Centre de gestion du Morbihan : renouvellement de la convention prestation paye**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de renouveler la convention en cours avec le Centre de gestion du Morbihan pour la réalisation de la prestation paye qui arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan l'établissement des payes du personnel et les indemnités des élus, à compter du 01 janvier 2027 ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)